

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU

☎ 02.54.23.40.69 - 📠 02.54.23.62.40

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-06

### SEANCE DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien LEMOINE, Président.

- Date de convocation : 01/04/2026

**PRESENTS** : Aurélien LEMOINE, Michelle DAGUET, Hervé COTTEREAU, Lucie CARDOT, Philippe JOUBERT, Annie COTTEREAU, Nelly MAILLER, Martine LINGET.

**ABSENTES EXCUSEES** : Frédérique LAUNAY, Marie-Lyne BERTIN, Agnès FRADET (pouvoir donné à Hervé COTTEREAU)

Monsieur Hervé COTTEREAU est nommé Secrétaire.

### FONGIBILITE DES CREDITS

Considérant que les membres du Conseil d'administration a adopté par la délibération n°2023-09 en date du 27.09.2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique à tous les budgets.

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Président, sur le budget 2026, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président à prendre toutes les mesures

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Blois et de sa publication, le 23/04/2026

Le Président :  
Aurélien LEMOINE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président : M. Aurélien LEMOINE

Mairie de  
41100 PEZOU

Le Secrétaire de Séance :  
M. Hervé COTTEREAU

